



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 104 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut de janvier 2017 à mai 2018 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2018 et 2019.

Le Conseil d'administration de l'UNIDIR a examiné et approuvé le programme de travail et les plans financiers lors de la soixante-dixième session du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui s'est tenue à New York du 27 au 29 juin 2018.

Le Conseil souhaite la bienvenue au nouveau Directeur et approuve sa vision stratégique pour l'UNIDIR. Comme les années précédentes, le Conseil est favorablement impressionné par l'éventail de projets et d'activités menés par l'Institut en 2017, ainsi que ceux en cours d'exécution. Il note avec satisfaction le rôle central confié à l'UNIDIR dans le récent programme de désarmement du Secrétaire général, lequel s'est engagé, dans ledit programme, à renforcer la mission stratégique de l'UNIDIR dans tous les processus et délibérations relatifs au désarmement.

Le Conseil a également examiné l'évaluation indépendante par une tierce partie, portant sur la structure de financement et le modèle d'activité stables et viables de l'UNIDIR, et qui fera l'objet d'un rapport distinct du Secrétaire général. Le Conseil appuie les recommandations formulées dans l'évaluation et réaffirme qu'il convient absolument de doter l'UNIDIR des capacités opérationnelles et des ressources budgétaires ordinaires qui lui permettront de s'acquitter de son mandat de manière viable, impartiale et inclusive.

* [A/73/150](#).



Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de janvier 2017 à mai 2018 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2018 et 2019

Résumé

Le présent rapport expose les activités et la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Il a été établi conformément à la résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a invité le Directeur de l'UNIDIR à lui faire rapport chaque année.

Créé en 1980, l'UNIDIR est une institution autonome au sein de l'ONU, qui mène des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes, notamment les questions relatives à la sécurité internationale. L'Institut a pour mission d'aider les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les communautés politiques et les chercheurs à identifier et à encourager l'adoption de mesures concrètes qui contribuent à un monde plus durable et pacifique. Il s'acquitte de cette mission à travers quatre grands domaines d'action : promouvoir les connaissances, générer des idées, faciliter le dialogue et dispenser des conseils.

En plus de la vaste gamme de projets et d'activités décrites dans le rapport pour lesquels l'UNIDIR bénéficie d'un financement spécifique, l'Institut fournit des informations factuelles, des orientations de politique générale et un appui aux États Membres, aux personnes qui exercent des fonctions officielles et aux délégations qui participent au processus de désarmement. En 2018, par exemple, l'UNIDIR a soutenu les travaux de chacun des cinq organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, en soumettant des exposés, des notes d'information et des documents, ainsi qu'à travers la participation d'experts.

Une priorité pour l'UNIDIR consistera à soutenir le programme de désarmement du Secrétaire général, le premier effort transversal visant à généraliser et intégrer le désarmement dans les activités de l'Organisation des Nations Unies qui façonnera son programme de recherche, ses activités et ses efforts de mobilisation des ressources. Ce programme identifie l'UNIDIR en tant que source de connaissances et d'appui concret à l'action dans des domaines spécifiques, notamment, mais pas exclusivement, sur la réduction du risque nucléaire, la sécurité spatiale, les drones armés et les nouvelles technologies. En outre, l'Institut s'efforcera d'élargir le débat sur l'importance du désarmement lors des périodes de tension pour prévenir les crises, sur l'appui et la contribution de l'UNIDIR au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sur la manière dont il doit être mené par les diverses parties prenantes, notamment à travers la participation des jeunes et la promotion de la parité des sexes.

L'UNIDIR a une contribution unique à apporter au désarmement multilatéral. La mise en place d'une base stable et viable pour le faire devra être une priorité des États membres dans les mois à venir. En 2015, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, lors sa soixante-treizième session, un rapport sur une structure de financement et un modèle d'activité viables et stables pour l'UNIDIR, sur la base d'une évaluation indépendante d'une tierce partie. L'UNIDIR se félicite de cette occasion de dialoguer avec les États Membres sur la base du rapport pour mettre en place les structures et les processus qui lui permettront de contribuer rapidement et efficacement par ses connaissances, ses idées et ses conseils aux questions actuelles et futures relatives au désarmement et à la sécurité.

I. Introduction

A. Mandat et objectifs

1. Depuis sa création par l'Assemblée générale en 1980, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) fonctionne comme une institution autonome dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il a pour mission de mener à bien des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes, notamment les questions relatives à la sécurité internationale. La nature particulière de l'UNIDIR au sein du système des Nations Unies reflète l'importance que les États Membres accordent à des études et des analyses objectives et factuelles dans les négociations en matière de désarmement, la promotion de la participation éclairée de tous les États aux efforts de désarmement et des initiatives nouvelles de négociation.

2. Depuis sa naissance, en dépit de la stagnation des institutions multilatérales de désarmement et de sa dépendance aux contributions volontaires, l'UNIDIR a toujours soumis des analyses et des idées de qualité sur un vaste éventail de questions relatives au désarmement. Au cours de cette période, il a mis en place un référentiel de savoirs institutionnels importants pour les États Membres, la communauté de recherche sur les questions de maîtrise des armements et de non-prolifération et le système des Nations Unies au sens large, dans la poursuite du dialogue et de la coopération pour prévenir les conflits armés et atténuer leurs effets sur les populations et les États. Au moment où la détérioration de la sécurité internationale — mesurée par l'augmentation du nombre et de la durée des conflits, le nombre de victimes civiles de violences et de conflits et des dépenses militaires mondiales importantes — et où les cadres et les moyens de parvenir à une paix et une sécurité durables, notamment les accords multilatéraux de maîtrise des armements, sont remis en question, il n'a jamais été plus urgent ou difficile de collecter des connaissances et des analyses impartiales et factuelles. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son programme pour le désarmement, intitulé « Securing Our Common Future », la réalité actuelle exige que le désarmement et la non-prolifération soient au cœur de l'action de l'Organisation des Nations Unies.¹ Le rôle de l'Institut est d'aider les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les communautés politiques et les chercheurs à identifier et à promouvoir des mesures concrètes qui contribuent à un développement plus durable et pacifique. L'Institut s'acquitte de sa mission dans le cadre de quatre grands domaines d'activité, décrits ci-après.

3. **Savoirs et connaissances** : L'UNIDIR surveille et publie des informations sur un large éventail de questions inscrites au Programme du désarmement multilatéral, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement, des procédures et des instances de l'Assemblée générale et des organes créés par traités. Par le biais de ses publications axées sur le savoir, l'Institut fournit des informations de fond factuelles sur des questions et des processus clefs, notamment des questions de désarmement émergentes et souvent complexes, et permettre ainsi à tous les États Membres de participer aux discussions multilatérales. Ces informations permettent également de porter à la connaissance des acteurs intergouvernementaux des recherches de pointe et d'alimenter les processus dans lesquels ils sont impliqués. La série de « manuels » produite par l'UNIDIR sur la militarisation de technologies de plus en plus autonomes, lancée alors même que la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

¹ Disponible à l'adresse https://front.un-arm.org/documents/SG+disarmament+agenda_1.pdf.

a mis en place un processus pour examiner cette question en 2014, est un exemple de la mise en œuvre de cette mission de connaissances.

4. **Idées** : L'Institut mène des recherches approfondies sur des questions actuelles et émergentes données relatives au désarmement à travers des projets et des activités de recherche. L'objet de ces enquêtes est d'identifier de questions émergentes que l'ensemble de la communauté du désarmement doit examiner et de susciter l'intérêt, la coopération et le progrès sur ces sujets au sein des instances multilatérales. Dans certains cas, la priorité consiste à générer un nouvel élan pour faire avancer des processus qui sont dans l'impasse, en offrant de nouvelles perspectives ou en recadrant un problème de longue date. Partant, l'UNIDIR accomplit un travail novateur sur le contrôle des armes nucléaires en soumettant des propositions tendant à déléguer ce contrôle et à vérifier l'absence d'armes nucléaires.

5. **Dialogue** : Si l'amélioration des connaissances et des idées est essentielle, elle ne constitue pas l'exclusivité de la mission de l'Institut. Un élément clef du travail de l'UNIDIR consiste à faciliter le dialogue entre les acteurs du désarmement, et son statut autonome au sein du système des Nations Unies lui confère un potentiel de mobilisation unique. Les forums de discussion bien établis, tels que la Conférence annuelle sur la sécurité spatiale, sont l'occasion de rassembler les gouvernements, les organismes de recherche, la société civile et les acteurs du secteur privé — qui jouent un rôle de plus en plus central dans l'exploration spatiale — pour explorer les risques et les possibilités émergents et de longue date en matière de sécurité et de stabilité dans l'espace extra-atmosphérique. L'appui au dialogue revêtira une importance encore plus grande dans ses travaux : premièrement, dans la mesure où les nouvelles technologies attirent de nouveaux acteurs non étatiques dans les débats sur la maîtrise des armements ; deuxièmement, parce que la diversité et la capacité des communautés de recherche dans le monde entier offrent de nouvelles perspectives et compétences dont les négociations multilatérales à Genève et à New York peuvent bénéficier ; troisièmement, car l'intégration plus grande des efforts de maîtrise des armes dans les principaux processus de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, élargira les possibilités de dialogue entre les acteurs du désarmement et du développement, ainsi que de la paix et de la sécurité.

6. **Conseils** : À l'appui des mesures concrètes de désarmement aux niveaux multilatéral et national, l'UNIDIR dispense également des conseils sur des questions relatives à la maîtrise des armements à différents organismes qui en expriment le souhait. En majorité, ce travail a été mené jusqu'à présent dans le domaine du contrôle des armes classiques, où l'UNIDIR aide les gouvernements et les organisations régionales à évaluer les lacunes ou les défis de réglementation et/ou de capacités et à dégager des pistes de solutions pour y remédier. Les travaux de l'UNIDIR pour aider les pays à mettre en place des cadres d'action nationaux pour la gestion des armes et des munitions en Somalie et en Afrique de l'Ouest soutiennent les pays dans leurs efforts pour instaurer la paix et la consolider et pour atteindre les objectifs de développement durable. L'UNIDIR est régulièrement consulté par les groupes d'experts gouvernementaux créés par l'Assemblée générale et soumet son avis aux groupes d'experts du Conseil de sécurité sur des questions liées aux embargos sur les armes.

7. Le présent rapport fait le point sur les activités et la situation financière de l'UNIDIR de janvier 2017 à mai 2018, sur les recettes et les dépenses pour 2017 et le premier trimestre de 2018, ainsi que sur les projets de programme de travail et les prévisions pour l'exercice 2019.

B. Évolution récente de la situation dans le domaine du désarmement multilatéral et implications pour l'UNIDIR

8. L'évolution de la situation au cours de la période considérée a suscité un nouveau sentiment d'urgence et mis en exergue une dynamique potentielle de relance du processus de désarmement multilatéral. Cela a eu des conséquences pour l'UNIDIR, tant sur la portée de ses travaux de recherche que dans ses fonctions de consultation et de dialogue. Comme indiqué plus haut, le 24 mai 2018 le Secrétaire général a publié une feuille de route globale pour le désarmement et la non-prolifération, comprenant des mesures et des recommandations concrètes pour les institutions et les processus du mécanisme de désarmement des Nations Unies, dont l'UNIDIR fait partie. Il a demandé à l'UNIDIR de jouer un plus grand rôle stratégique dans les processus de désarmement et les délibérations sur ces questions, insistant sur ses services consultatifs et les études menées par ses soins à la demande de l'Assemblée générale. L'UNIDIR a en outre été chargé, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, d'envisager des moyens de mieux coordonner et intégrer les activités et les compétences en matière de désarmement entre les différentes entités de l'Organisation.

9. L'UNIDIR a également été mentionné dans le Programme de désarmement en tant que source de connaissances et d'appui concret à l'action dans le domaine spécifique du désarmement, notamment pour les mesures de réduction des risques nucléaires ; les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; l'examen des technologies balistiques hypersoniques ; l'élaboration de normes pour le transfert, la conservation et l'utilisation de drones armés ; une meilleure intégration de l'impact des armes dans les évaluations, les analyses de risque et les activités de prévention des conflits de l'ONU ; la facilitation de l'échange d'informations et d'expériences entre les États sur l'évaluation des nouvelles armes ; et l'élaboration d'études et la mise en place d'un dialogue sur les implications des nouvelles technologies d'armement. L'Institut contribuera également aux efforts visant à renforcer la cohérence de l'engagement des Nations Unies dans la lutte contre les effets des armes explosives dans les zones peuplées, la coordination sur les engins explosifs artisanaux et le soutien aux efforts déployés au niveau des pays pour faire face à la menace des armes légères et de petit calibre. Enfin, le programme a mis en lumière les travaux lancés en 2016 par l'UNIDIR sur la manière dont l'égalité des sexes et les perspectives de genre pourraient être intégrées au sein des institutions de désarmement et dans leurs délibérations. Dans le cadre de son soutien au programme, l'UNIDIR se consacrera avant tout au premier effort transversal complet pour généraliser et intégrer le désarmement dans les activités de l'Organisation des Nations Unies, effort qui orientera le programme de recherche de l'Institut, ses activités et ses mesures de mobilisation des ressources dans les années à venir.

10. En février 2018, la Conférence du désarmement a décidé de créer des organes subsidiaires pour aborder cinq points et thèmes spécifiques à l'ordre du jour de la Conférence.² L'UNIDIR a ensuite été invité à fournir des exposés, des documents d'information et des supports détaillés et contextuels et à participer aux réunions de chacun des cinq groupes entre mai et août 2018, en étroite coordination avec les présidents concernés et le Bureau des affaires de désarmement. La redynamisation de la Conférence représente un espoir, certes inattendu, que l'UNIDIR s'efforce d'encourager en utilisant ses ressources existantes, en l'absence de financement spécifique pour l'appui aux processus multilatéraux de désarmement et avec un budget de fonctionnement institutionnel très limité.

² Voir [CD/2119](http://undocs.org/cd/2119), para. 1, disponible à l'adresse <http://undocs.org/cd/2119>.

11. Il faut encourager ce regain potentiel des efforts multilatéraux de désarmement en 2018. Bien que les perspectives de progrès tangibles soient restreintes dans un avenir immédiat, il faut envisager de sortir de cette impasse par tous les moyens, en donnant un nouvel élan aux efforts pour apaiser les tensions internationales et faire avancer le dialogue. Afin de jouer son rôle dans cet effort collectif, l'Institut devra devenir plus souple et réactif pour soutenir les processus de désarmement, collaborer avec des partenaires divers, faciliter un dialogue plus soutenu et équilibrer l'actuelle fourniture d'appui aux connaissances en encourageant les idées nouvelles. Ces progrès permettront à leur tour à l'UNIDIR d'améliorer sa structure de financement et son modèle de fonctionnement, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation indépendante par une tierce partie à la demande de l'Assemblée générale.³ Cette étude, réalisée au cours du premier trimestre de 2018, servira de base pour le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur cette question lors de sa soixante-treizième session.

³ Voir résolution [70/69](#) de l'Assemblée générale, par. 10.

II. Programme de travail

A. Performance et état d'avancement des activités pour la période de janvier 2017 à mai 2018

1. Connaissances et services consultatifs

12. Au cours de la période considérée, dans le cadre de son mandat, qui est de promouvoir la participation éclairée de tous les États aux efforts de désarmement et de contribuer aux négociations intergouvernementales en cours, l'UNIDIR a fourni des informations factuelles, des avis de politique générale et un appui aux États Membres, aux personnes exerçant des fonctions officielles et aux délégations qui participent au processus de désarmement. Ainsi, il a soutenu les Présidents de la Conférence du désarmement en 2017 et les organes subsidiaires en 2018, et a soumis des rapports d'experts à d'autres organes, notamment le Groupe d'experts gouvernementaux de 2017 sur les systèmes d'armes létales autonomes.

13. L'UNIDIR a également exercé les fonctions de consultant technique pour un large éventail de groupes d'experts gouvernementaux créés par l'Assemblée générale, notamment sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (2016 – 2017) et le Groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires (2017 – 2018). Il a en outre été retenu en tant que consultant pour la réunion de 2018 du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire et du Groupe d'experts gouvernementaux de 2018 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

14. L'Institut a honoré son engagement à dispenser des connaissances et des conseils à l'ensemble du système des Nations Unies, par exemple en soumettant des exposés informels aux Comités de sanctions du Conseil de sécurité et au Comité contre le terrorisme sur la gestion des armes et des munitions en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Bien que son soutien soit limité en raison du manque de ressources consacrées aux connaissances et aux services consultatifs, l'UNIDIR s'efforce de privilégier les demandes d'organisations régionales, telles que la fourniture de services spécialisés à l'Union africaine pour sa réunion de juin 2017 relative au trafic illicite d'armes légères et de petit calibre en Afrique, et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à la réunion régionale des commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre, qui s'est tenue en janvier 2018.

15. Les membres du personnel de l'UNIDIR ont participé à des ateliers et des activités multilatéraux de renforcement des capacités dans différentes régions du monde. Ils ont ainsi aidé l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes pour les points de contact nationaux sur les armes légères ; assisté la Table ronde des experts nucléaires d'Hiroshima ; et informé la politique de maîtrise des armements de l'école de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Oberammergau, en Allemagne.

16. Reconnaissant l'importance de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération, l'Institut a accueilli un certain nombre de boursiers et de stagiaires et a organisé de nombreuses séances d'information à l'attention des universitaires, des responsables gouvernementaux et des groupes d'étudiants qui lui ont rendu visite. En outre, il a maintenu son soutien au Programme de formation sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à Hiroshima, au Japon.

2. Projets et activités de recherche

17. L'UNIDIR mène à bien des projets de recherche dans divers domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, en vue de fournir à la communauté internationale des données et des analyses qui peuvent contribuer à la connaissance et la compréhension des questions politiques et techniques complexes en matière de sécurité internationale et de désarmement ; encourager de nouvelles idées et approches afin de faire progresser les processus intergouvernementaux de désarmement ; et renforcer la collaboration avec les universitaires et des réseaux de recherche dans le monde entier. La plupart de ses ressources financières — 82 % en 2017 — sont affectées par des bailleurs de fonds à des projets de recherche spécifiques.

18. Au cours de la période considérée, l'Institut a entrepris 38 projets, organisé 45 manifestations et publié 40 textes. Le personnel de l'UNIDIR a organisé des événements ou des présentations, non seulement à Genève, mais aussi, entre autres, à Abidjan, en Côte d'Ivoire ; à Abuja ; à Addis-Abeba ; à Bagdad ; à Bangui ; à Bangkok ; à Bruxelles ; à Doha ; à Doorn, aux Pays-Bas ; à Geilenkirchen, en Allemagne ; à Hiroshima ; à Londres ; à Mogadiscio ; à Monrovia ; à Nagasaki, au Japon ; à Nairobi ; à New York ; à Niamey ; à Oberammergau ; à Oslo ; à Ouagadougou ; à Phœnix, aux États-Unis d'Amérique ; à Port d'Espagne ; à Pretoria ; à Saint John, au Canada ; à San Francisco, aux États-Unis ; à Singapour ; à Stockholm ; à Thun, en Suisse ; à Tokyo ; à Vienne ; et à Washington.

19. Les informations présentées ci-après se fondent sur les activités menées pendant la période considérée dans le cadre de quatre programmes de recherche : armes de destruction massive ; armes classiques ; questions émergentes liées à la sécurité ; et sécurité et société. Des informations détaillées sur les projets, les publications et d'autres documents sont disponibles sur le site Web de l'UNIDIR (www.unidir.org). Les projets menés à bien pendant cette période sont indiqués par un astérisque.

a) Armes de destruction massive

20. Ces dernières années, les divergences sur le rythme du désarmement nucléaire et les moyens de l'accélérer ont dominé les débats multilatéraux sur les armes nucléaires. Le discours humanitaire avertissant des risques et des conséquences d'un conflit nucléaire ou d'une explosion accidentelle d'armes nucléaires a éveillé l'intérêt de la communauté internationale sur l'importance de poursuivre sur la voie du désarmement nucléaire. Les moyens d'y parvenir sont toutefois contestés, en particulier parmi les parties au Traité sur la non-prolifération. L'adoption, en juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a changé le paysage du désarmement nucléaire.

21. En réponse à ces observations, en vue de recenser les domaines d'intérêt commun et d'appuyer tout consensus entre les États Membres, l'UNIDIR a intensifié ses activités de recherche relatives au désarmement nucléaire, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Ces activités sont diverses, qu'il s'agisse de recadrer les approches existantes des questions de vérification et d'en envisager de nouvelles, ou de jeter des ponts entre les États Membres sur des questions de désarmement nucléaire.

i) *Vérification de l'absence d'armes nucléaires*

22. Il est universellement admis que des accords de vérification solides sont indispensables à la réussite du désarmement nucléaire. L'objectif de ce projet est de parvenir à un accord qui permette de vérifier de manière fiable l'un des aspects clefs du désarmement — l'élimination des armes nucléaires d'un État, d'un territoire ou

d'installations — entrepris dans le cadre du processus de consolidation des armes et d'élimination qui s'ensuit.

ii) *Nouvelles approches en matière de transparence et de vérification dans le domaine de la sécurité et du désarmement nucléaires*

23. Dans le cadre de ce projet, l'UNIDIR a étudié de nouveaux outils et approches susceptibles d'assurer la transparence et la responsabilisation en matière de désarmement et de sécurité nucléaires en mettant l'accent sur les matières fissiles dans le domaine militaire, y compris des matériaux toujours contenus dans les armes nucléaires et leurs composants. Le principal objectif du projet est de mettre au point des outils qui s'appuieraient sur les progrès récents des techniques de vérification pour garantir la transparence, sans intrusion dans le traitement de matériaux par définition sensibles.

iii) *Nouvelles approches en matière de transparence et de vérification des stocks de matières fissiles**

24. Pour ce projet, l'UNIDIR a mis au point le concept de vérification déléguée, à travers un mécanisme qui permettra à un traité sur les matières fissiles d'inclure des déclarations de stocks de matières fissiles existants couvrant toutes les catégories de matières, y compris celles contenues dans les armes nucléaires. L'avantage de cette approche est que, tout en impliquant des déclarations juridiquement contraignantes et vérifiables, aucun accès aux informations classifiées liées à des armes nucléaires ou des matières nucléaires ne sera nécessaire.

iv) *Liens entre désarmement nucléaire, dissuasion et Traité sur la non-prolifération (phases I* et II *)*

25. Au cours de la première phase de ce projet, l'UNIDIR a étudié comment les États dotés ou non d'armes nucléaires pourraient collectivement avancer vers un monde exempt de telles armes. En phase II, l'UNIDIR a publié de nouvelles recherches sur les moyens d'établir des liens en vue de reprendre le dialogue sur le désarmement nucléaire. Les conclusions ont été examinées lors d'une manifestation en marge de la réunion préparatoire du Traité sur la non-prolifération, qui s'est tenue à Vienne en mai 2017, et d'un autre événement organisé parallèlement à la réunion préparatoire du Traité sur la non-prolifération, à Genève en 2018.

v) *Les rouages de l'interdiction**

26. En 2017, les négociations ont débuté au sein de l'Organisation des Nations Unies sur un traité visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination totale. Le projet a examiné les questions de fond dans le cadre des négociations pour dégager d'éventuelles pistes de solutions, répondant ainsi à la demande d'un grand nombre de petits et moyens États Membres concernés.

vi) *Les armes nucléaires en Europe : poser les jalons de la limitation et de la réduction**

27. S'il est difficile d'imaginer un scénario dans lequel les armes nucléaires « non stratégiques » ou « tactiques » seraient délibérément utilisées lors d'un conflit en Europe, la présence de ces armes suppose des risques potentiels de calcul, d'escalade involontaire ou d'utilisation accidentelle en temps de crise. Le projet prévoyait l'élaboration d'une proposition de « déploiement nul d'armes non stratégiques » pour s'assurer que toutes ces armes demeureraient non déployées en temps de paix, codifiant ainsi les pratiques actuelles en un accord juridiquement contraignant et vérifiable. L'Institut a également participé à un atelier pour étudier cette proposition avec les États Membres.

vii) *Comprendre les risques liés aux armes nucléaires**

28. Ce projet visait à mieux comprendre les risques nucléaires dans les politiques par le biais de recherches ciblées et d'un engagement spécifique, en proposant une vue d'ensemble détaillée de ces risques, tout en communiquant les conclusions à la communauté du désarmement. Une démarche axée sur les risques pourrait permettre à un large éventail d'acteurs — comprenant aussi bien des États dotés d'armes nucléaires que des pays qui en sont dépourvus — de trouver un terrain d'entente sur les questions relatives aux armes nucléaires. Le projet comprenait des documents rédigés sur demande et des réunions sur cette question, en collaboration avec les institutions concernées. Le rapport du projet a été présenté à Genève en avril 2017.

b) Armes classiques

29. La prolifération, l'accumulation excessive et le détournement d'armes et de munitions classiques posent un problème persistant pour la paix et la sécurité. Dans de nombreux cas, le détournement est une conséquence de transferts mal contrôlés, de rétrocessions non autorisées ou de fuites et de vols dans des stocks mal gardés. En outre, les États fragiles ou touchés par un conflit sont souvent frappés de manière disproportionnée par les flux et la disponibilité illicites d'armes et de munitions.

30. Face à ces problèmes, l'UNIDIR s'efforce d'orienter les débats, de renforcer les capacités et de trouver des solutions sur le terrain et au niveau multilatéral. L'action du programme porte sur quatre thèmes : (a) la gestion des armes et des munitions dans les environnements fragiles et touchés par un conflit ; (b) la lutte contre le détournement lors de transferts d'armes à l'échelle mondiale ; (c) la lutte contre la menace que représentent les explosifs ; et (d) l'appui à la mise en œuvre d'instruments et de directives internationaux.

i) *Évaluer le rôle de la maîtrise des armements dans la gestion des conflits (phases I* et II)*

31. La première phase du projet s'articulait en trois aspects interdépendants : une étude approfondie de la définition de valeurs de référence des parties prenantes nationales et des procédures régissant les armes et les munitions, en conformité avec les normes internationales et régionales ; une étude portant sur l'applicabilité de la maîtrise des armes classiques dans les embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité ; et une série de trois réunions d'experts afin de parvenir à des solutions concrètes qui permettront aux décideurs et aux praticiens de mettre en œuvre de manière efficace les processus de gestion des armes et des munitions, conformément aux normes et aux directives existantes.

32. Lors de la phase II du projet, l'UNIDIR a créé un point de référence des capacités institutionnelles de certains États de l'Afrique de l'Ouest à réglementer les armes et les munitions conformément aux normes et aux directives. L'UNIDIR produira un document d'orientation qui aidera les États, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) à rendre opérationnelle la gestion des munitions dans les environnements à haut risque et à faible capacité. Enfin, l'UNIDIR organisera des consultations avec les parties prenantes afin d'identifier les options et les possibilités de mieux comprendre la mise en œuvre du contrôle des armes classiques en vue d'encourager l'application et le suivi des régimes de sanctions.

ii) *Gestion des armes et des munitions en Somalie (phases II* et III)*

33. Depuis le début du projet en 2014, l'UNIDIR a organisé une série de réunions consultatives nationales à Mogadiscio pour appuyer le Gouvernement fédéral

somalien dans la mise en place de politiques nationales pour l'importation, le stockage initial, le marquage, l'archivage et la distribution des armes, conformément aux obligations émanant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces réunions ont joué un rôle crucial en aidant le Gouvernement et ses partenaires internationaux.

34. En s'appuyant sur les résultats des deux premières phases du projet, l'objectif de la phase III est de soutenir le Gouvernement fédéral et les partenaires des Nations Unies dans leurs efforts d'élaboration de politiques et de plans responsables et transparents de gestion des armes et des munitions et pour les aider à surveiller et évaluer — en identifiant des critères pertinents — les progrès accomplis pour la période 2017 – 2020.

iii) *Empêcher les terroristes d'acquérir des armes : options de mise en œuvre efficace de la résolution 2370 du Conseil de sécurité (2017)*

35. Dans sa résolution 2370 (2017), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États de mettre un terme à l'approvisionnement en armes d'individus impliqués dans des actes terroristes. Le projet a pour but d'améliorer la compréhension des États et des parties prenantes concernées, des menaces et des risques visés dans la résolution et de soumettre des solutions de mise en œuvre effective. En octobre 2018, l'UNIDIR réunira des acteurs de différents secteurs pour recenser les parties prenantes, identifier les éventuelles lacunes et les possibilités au sein des initiatives et cadres existants et au-delà et étudier des moyens concrets d'appuyer la mise en œuvre de la résolution. [https://undocs.org/S/RES/2370\(2017\)](https://undocs.org/S/RES/2370(2017))

iv) *Lutter contre le détournement (phases II* et III)*

36. De portée régionale, la phase II a principalement impliqué des États du Sud qui ne sont pas parties aux régimes de contrôle des exportations, l'Union européenne ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le projet avait essentiellement pour vocation de mieux comprendre les procédures, les approches et les pratiques de contrôle des exportations ; d'accroître la sensibilisation et le dialogue entre les parties prenantes ; et de comprendre les mesures concrètes que les États pourraient prendre pour faciliter la poursuite d'un dialogue régional et mondial et renforcer les systèmes de contrôle des utilisations et les utilisateurs finaux. Le projet a contribué à informer les débats sur la prévention du détournement des transferts d'armes dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur le commerce des armes.

37. La phase III porte sur les rôles et les responsabilités des parties lorsque des entités non gouvernementales sont impliquées sur la filière de transfert. En juillet 2018, l'UNIDIR devait organiser une réunion consultative informelle avec le secteur privé afin d'examiner les rôles et les responsabilités de l'ensemble des parties dans la prévention du détournement. Les conclusions de ce projet contribueront à dégager des solutions pratiques pour renforcer le contrôle des utilisations et utilisateurs finaux afin de lutter contre le détournement des transferts d'armes classiques.

v) *Examiner les rôles, les responsabilités et les contributions des acteurs du secteur privé pour endiguer le flux d'engins explosifs artisanaux et de matières connexes**

38. Face aux défis particuliers que représentent les engins explosifs artisanaux, en particulier leurs moyens non traditionnels de production, la participation des acteurs du secteur privé est essentielle afin d'apporter une réponse globale et multilatérale. En 2017, l'UNIDIR a convoqué les États et des acteurs du secteur privé afin d'examiner les rôles et les responsabilités de ce dernier en vue d'endiguer le flot de

ces dispositifs et matières connexes. Les participants ont passé en revue les cadres réglementaires, les considérations relatives à la sécurité physique, les processus de partage de l'information, les activités d'information et de sensibilisation et les bonnes pratiques. Un rapport de réunion a été largement diffusé en 2017.

- vi) *Informar la base pour convoquer un groupe d'experts gouvernementaux en 2020 sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus*

39. Ce projet s'inscrit dans les préparatifs de fond pour la convocation d'un groupe d'experts gouvernementaux en 2020 sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus⁴. En 2018, l'UNIDIR organisera un séminaire thématique à Genève, rassemblant des décideurs et des praticiens d'États, d'organisations internationales et régionales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. L'UNIDIR rédigera un rapport compilant les principales conclusions.

- vii) *L'Instrument international de traçage et la voie à suivre : envisager des options pour appuyer la mise en œuvre de l'Instrument*

40. Ce projet a vocation à trouver des solutions concrètes pour appuyer la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage. En février 2018, l'UNIDIR a organisé une réunion informelle d'experts à Genève pour étudier des solutions et des stratégies visant à renforcer le cadre de fonctionnement de l'Instrument, notamment en identifiant des mesures propices à un traçage efficace. La réunion a rassemblé des experts des États, d'institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales. Les conclusions seront publiées en juin 2018 dans un rapport et lors d'une manifestation à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

- viii) *Explorer les synergies concernant la présentation de rapports au titre des traités et des instruments multilatéraux sur les armes classiques**

41. Ce projet a identifié des moyens de faciliter et de renforcer l'établissement de rapports par les États dans le domaine des armes classiques. Il a recensé les obligations en matière d'établissement de rapports et d'engagements pour sélectionner les traités et instruments multilatéraux et identifié les points de convergence. Il a également souligné les défis et les possibilités de renforcer l'établissement de rapports par les États. En décembre 2017, l'UNIDIR, en collaboration avec le Stimson Center, a convoqué une réunion informelle d'experts sur le sujet afin d'informer un manuel pratique pour faciliter l'établissement de rapports par les États. Les principaux résultats du projet ont été présentés en mars 2018, en marge de la réunion du Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

- ix) *Dialogue relatif aux transferts d'armes**

42. Ce projet, mis en œuvre en partenariat avec le projet Small Arms Survey, a créé un forum établi à Genève pour étudier les options et les approches pour appuyer les processus multilatéraux sur la maîtrise des armes classiques. Il a également fourni un

⁴ Voir résolution 72/55 de l'Assemblée générale, par. 16.

cadre pour débattre des synergies entre les instruments internationaux régissant les transferts d'armes et lutter contre le commerce illicite des armes. Après chaque manifestation, un compte rendu a été publié (voir www.armstransfersdialogue.org).

x) *Plateforme internationale d'orientation sur les armes légères et leurs munitions (phase II*)*

43. Au cours de la phase II de ce projet, un logiciel a été mis au point pour aider les praticiens à établir des inventaires des stocks sur le terrain. Une série de réunions consultatives informelles ont porté sur la conception d'un cadre national de gestion de l'ensemble du cycle de vie des armes et des munitions dans les zones de conflit, et une étude a été lancée pour examiner les approches possibles pour renforcer la gestion des armes et des munitions dans les zones touchées par des conflits. Une série d'ateliers nationaux d'évaluation ont également été organisés pour appuyer les efforts que déploient les États pour examiner et/ou établir des niveaux de référence sur la mise en œuvre des dispositifs de contrôle des armes légères conformément aux directives internationales.

c) **Questions émergentes liées à la sécurité**

44. Les progrès de la science et de la technologie ont donné naissance à de nouvelles armes, moyens et méthodes de combat, qui transcendent les limites traditionnelles juridiques, normatives, opérationnelles et nationales. Dans le cadre de son programme relatif aux questions émergentes liées à la sécurité, l'UNIDIR dispense des conseils techniques et un appui pour faire avancer les processus politiques émergents et en cours dans plusieurs domaines.

45. Les activités de l'UNIDIR concernant ces nouvelles questions de sécurité poursuivent deux objectifs : soutenir la création ou le renforcement des cadres normatifs concernant les questions scientifiques et techniques en l'absence d'accord sur de mesures négociées ou réglementaires ; et renforcer la capacité des États à participer aux débats politiques informés en définissant les questions techniques complexes ou spécialisées, sous une forme accessible. Les questions émergentes liées à la sécurité portent sur trois domaines d'activité : a) l'intelligence artificielle et la militarisation de technologies de plus en plus autonomes ; b) la stabilité du cyberspace ; et c) la sécurité dans l'espace.

i) *L'intelligence artificielle et la militarisation de technologies de plus en plus autonomes*

46. S'appuyant sur ses travaux depuis 2013, les activités de l'UNIDIR en 2017 mettent l'accent sur l'appui à la Convention sur certaines armes classiques et au Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes. Premièrement, l'Institut a rédigé un manuel sur les préoccupations, les caractéristiques et les définitions. Deuxièmement, il a publié un rapport sur le sujet de la vulnérabilité du cyberspace dans des systèmes d'armes de plus en plus autonomes. Troisièmement, il a mis au point un exercice de scénario de « jeu technologique » afin de permettre aux États de déterminer l'influence des avancées technologiques sur la légalité, l'acceptabilité et l'utilité de systèmes de plus en plus autonomes.

47. En 2018, les activités ont poursuivi deux objectifs : encourager une plus grande participation des scientifiques et des techniciens aux discussions internationales sur les systèmes d'armes autonomes en ciblant davantage les communautés par le biais de présentations, d'articles et de petites réunions interdisciplinaires ; et appuyer les discussions sur la Convention sur certaines armes classiques et au-delà, au moyen de manuels à l'attention des décideurs sur des questions telles que l'intelligence

artificielle, l'apprentissage automatique dans des environnements antagonistes et un biais algorithmique.

ii) *Deuxième série d'ateliers d'experts sur les questions de cybersécurité internationale*

48. Forts du succès de la série 2016, l'UNIDIR et le Centre for Strategic and International Studies ont lancé en 2017 une deuxième série d'ateliers consacrés aux préoccupations régionales. Ces ateliers d'experts rassemblent des représentants des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des milieux universitaires pour promouvoir l'adoption d'interprétations communes sur des questions essentielles ; et se concentrer sur des moyens concrets de mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports de 2010, 2013 et 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale⁵. Le premier atelier s'est tenu à Singapour en septembre 2017 et un deuxième a eu lieu en février 2018 au Siège de l'Organisation des États américains. Le dernier atelier se tiendra au quatrième trimestre de 2018, et mettra l'accent sur le renforcement des synergies entre les organisations régionales.

iii) *Série de conférences sur la stabilité dans le cyberspace*

49. Forum à l'attention des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales, ainsi que de la société civile, cette conférence annuelle examine les questions relatives à la dimension de la sécurité internationale des technologies de l'information et des communications (TIC). La Conférence de 2017, intitulée « ICT in the context of international peace and security: current conditions and future approaches » (Les TIC dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales : conditions actuelles et approches futures) a eu lieu le 11 octobre à New York. Elle a permis d'envisager comment aller de l'avant face à l'incapacité du Groupe d'experts gouvernementaux à parvenir à un consensus lors de la réunion de 2017. La conférence suivante se tiendra à Genève en septembre 2018, et sera consacrée aux rôles et aux responsabilités des États, des organisations régionales et du secteur privé dans la mise en place d'un environnement informatique ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique.

iv) *Édition actualisée, interactive et numérique de la synthèse de 2013 sur la cybersécurité*

50. Ce projet contribue à l'amélioration de la capacité des acteurs politiques dans la sphère cybernétique en mettant en place un service numérique de ressources qui fournit aux décideurs des informations pertinentes et opportunes. L'outil sera achevé d'ici la fin de 2018.

v) *Dialogue de Genève sur le comportement responsable des États dans le cyberspace*

51. Ce projet, mis en place par le Département fédéral suisse des affaires étrangères en avril 2018, vise à recenser les rôles et les responsabilités des États, des entreprises privées et d'autres acteurs clés dans la contribution au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le cyberspace ; à identifier les bonnes pratiques et les lacunes éventuelles des efforts en cours ; et à formuler des recommandations pour remédier à ces manquements. L'UNIDIR dirige le volet du projet sur le comportement responsable des États.

⁵ A/65/201, A/68/98 et A/70/174.

vi) *Dossier spatial*

52. En 2017, l'UNIDIR a lancé une nouvelle série de rapports succincts sur la sécurité spatiale. Le « dossier spatial » contient des idées spécifiques pour le développement progressif de normes de sécurité spatiale. Le premier rapport, sur la stabilité stratégique dans l'espace, a été publié en 2017. Un deuxième, concernant la mise au point de normes de test des technologies antisatellite, a été publié en mai 2018. Deux nouveaux rapports seront publiés en 2018.

vii) *Série de conférences sur la sécurité spatiale*

53. Il s'agit d'une manifestation annuelle lors de laquelle l'UNIDIR définit des domaines sur lesquels la communauté internationale peut approfondir la discussion sur la maîtrise des armements et la désescalade dans l'espace. Une conférence s'est tenue en avril 2017 sur le thème du « The Outer Space Treaty's 50th Anniversary: Reviewing the Regime » (50^e anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique : revoir le système). La conférence de 2018, intitulée « Space Security : The Next Chapter » (Sécurité spatiale : la prochaine étape), s'est tenue les 7 et 8 mai 2018. Lors de cette conférence, le cadre actuel de la gouvernance spatiale a été examiné afin de déterminer les aspects qui demeurent pertinents dans l'ordre spatial émergent, et quels éléments pourraient être actualisés.

d) Sécurité et société

54. L'UNIDIR met l'accent sur des questions transversales, des approches multidisciplinaires aux questions de sécurité, qui ont des ramifications sociétales plus larges dans des domaines tels que la santé, le développement, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et les droits humains. Un aspect essentiel de ce programme de recherche est qu'il crée des réseaux de parties prenantes au-delà de la communauté traditionnelle de la sécurité et du contrôle des armements.

Accroître la transparence, le contrôle et la responsabilisation des véhicules aériens téléguidés (phases I et II)*

55. En 2016, l'UNIDIR a entrepris de faciliter le dialogue multilatéral sur les drones armés, en vue d'accroître la transparence, le contrôle et la responsabilisation de ces systèmes. L'étude a suggéré un certain nombre de réponses utiles pour la communauté internationale, en dépit du paysage politique actuel. L'objectif de la deuxième phase du projet est de faire participer les États à un dialogue structuré sur la base de cette étude, afin de renforcer l'élan et l'appui en faveur de réponses multilatérales inclusives et de tenir compte de la diversité des intérêts et des préoccupations au sujet des drones armés. Dans le cadre de ce projet, trois notes d'actualité seront publiées sur les travaux de recherche, et des ateliers et une manifestation seront organisés à New York en octobre 2018.

3. Ressources et dépenses pour 2017 et 2018

56. L'UNIDIR continue d'être financé par une combinaison de contributions volontaires et une subvention imputée au budget ordinaire de l'ONU pour couvrir les dépenses relatives au Directeur et au personnel⁶. Les revenus en 2017 ont atteint 3 180 000 dollars et le montant total des dépenses, 2 310 000 dollars (voir annexe I, tableau 1), pour un total de 21 donateurs (voir annexe I, tableau 2).

⁶ Selon le statut de l'UNIDIR (article VII) le montant effectif de la subvention peut être inférieur, mais il ne doit pas dépasser un montant équivalant à la moitié des recettes assurées de l'Institut provenant de contributions volontaires.

57. Les produits et charges prévus pour 2018 sont indiqués à l'annexe II, alors que le montant effectif des produits et des charges pour le premier trimestre de 2018 est indiqué au tableau I de l'annexe I. Comme mentionné au point 17 ci-dessus, la plupart des contributions volontaires sont affectées à des projets spécifiques. Les projets et activités sont financés au fur et à mesure tout au long de l'année. Les projections budgétaires sont donc données à titre purement indicatif.

58. La subvention couvre actuellement les coûts de la direction et, en 2017, représentait 9 % du total des revenus de l'UNIDIR. Le Secrétaire général, le Conseil d'administration de l'UNIDIR et l'Assemblée générale ont formulé plusieurs recommandations quant à la nécessité d'augmenter la subvention pour continuer à assurer le fonctionnement et l'indépendance de l'UNIDIR. En 2015, les États Membres se sont déclarés préoccupés par la situation financière intenable du budget de fonctionnement de l'institution et, comme noté précédemment, ont prié le Secrétaire général de soumettre un rapport sur la question à l'Assemblée générale lors de sa soixante-treizième session, sur la base d'une évaluation indépendante d'une tierce partie pour une structure de financement et un modèle opérationnel viables et stables pour l'UNIDIR.

B. Projet de programme de travail et de plan financier pour 2019

59. Les progrès récents, ainsi que le Programme de désarmement susmentionné, offrent la possibilité de renouvellement des processus multilatéraux de désarmement et au sein de ceux-ci. Par le biais de son programme de travail pour 2019, l'UNIDIR contribuera au lancement et à la mise en œuvre de ce programme, en particulier dans les zones où il a été expressément chargé d'apporter ses connaissances et ses idées, de dispenser des conseils à des initiatives et des processus spécifiques et de susciter le dialogue. L'UNIDIR s'efforcera d'élargir le débat sur l'importance des questions de désarmement en période de tension afin de prévenir les crises ; sur la manière dont il appuie le Programme 2030 et y contribue ; et comment il doit être dirigé par une plus grande diversité de parties prenantes, notamment à travers la participation des jeunes et la promotion de la parité des sexes. Dans le même temps, il continuera également d'appuyer les processus intergouvernementaux à Genève et, le cas échéant, à New York, et de fournir des connaissances et des services consultatifs divers sur demande et de manière ponctuelle.

60. Les efforts de l'UNIDIR pour mobiliser ses ressources seront orientés en conséquence. Cela nécessitera un regain d'attention pour le financement de ses activités institutionnelles, notamment en facilitant le dialogue, en soutenant les organes de la Conférence du désarmement et en sensibilisant au-delà de Genève et New York. Il s'agira d'un défi majeur pour l'UNIDIR, qui dépend, à ce jour, de fonds affectés à des projets spécifiques de court terme. Compte tenu du fait que les projets de l'UNIDIR ne suivent pas nécessairement à l'année civile, un certain nombre d'entre eux se poursuivront en 2019, alors que le reste du programme de travail de 2019 dépendra du succès de la mobilisation de ressources.

61. Le coût du programme de travail pour 2019 est prudemment estimé à 2 771 000 dollars, comme indiqué à l'annexe III. Le montant prévu du budget de fonctionnement institutionnel pour 2019 figure à l'annexe IV. Les produits et charges prévus s'appuient sur une évaluation des résultats escomptés de l'UNIDIR pour l'année et des tendances passées en matière de financement.

III. Communication et sensibilisation

62. Les activités de communication et de sensibilisation sont essentielles pour permettre à l'Institut d'honorer sa mission, de transmettre ses conclusions aux diverses communautés mondiales et de contribuer de façon significative au désarmement et à la sécurité aux niveaux international, régional et national. Au cours des deux années écoulées, encouragé par son Conseil d'administration, l'UNIDIR s'est efforcé d'améliorer sa communication par le biais d'une mise à jour mensuelle par courrier électronique, d'une plus grande présence dans les médias sociaux et de l'expérimentation de nouveaux outils, tels que des entretiens vidéo avec des experts.

63. Toutefois, ces efforts sont loin de suffire. L'UNIDIR n'a pas de moyens de communication dédiés depuis la fin des années 1990 et les exercices successifs de restriction budgétaire ont encore limité sa visibilité et ses activités de sensibilisation. La récente évaluation indépendante susmentionnée a mis en lumière la nécessité d'intensifier les efforts de communication et de visibilité visant à diffuser les résultats, d'en démontrer l'efficacité et d'étayer une stratégie de mobilisation des ressources.

64. Les parties prenantes interrogées dans le cadre de cette évaluation ont confirmé que le manque de visibilité de l'UNIDIR à l'extérieur de Genève est un obstacle majeur à un impact plus profond. Dans sa réponse, le Directeur s'est engagé à renforcer sans tarder sa capacité de communication (voir sect. IV ci-dessous) et à privilégier la mobilisation, en particulier en dehors des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin d'établir des réseaux avec un large éventail de parties prenantes, d'accroître la notoriété et la visibilité des travaux de recherche de l'UNIDIR et d'encourager une plus grande diversité dans ses activités.

IV. Modèle de personnel et de fonctionnement

65. À la fin de 2017, le personnel de l'UNIDIR comprenait son Directeur, son Directeur adjoint, le chef de la recherche, le spécialiste des finances et du budget et un assistant d'équipe. Le personnel est responsable des tâches suivantes : la planification stratégique ; la mobilisation des ressources ; l'élaboration des projets, leur contrôle leur évaluation ; les fonctions de représentation ; les rapports financiers et aux donateurs ; la communication ; et les fonctions administratives et logistiques.

66. L'UNIDIR investit des compétences spécifiques dans chaque projet, qu'il implique des chercheurs résidents ou non. En outre, le Directeur, le Directeur adjoint et le chef de la recherche ont eux-mêmes de portefeuilles de recherche importants. Les chercheurs sont recrutés conformément aux accords de l'ONU en matière de consultance⁷ et n'ont donc pas l'autorisation de superviser du personnel ou de mener à bien des tâches administratives nécessitant l'accès à Umoja.

67. Comme indiqué plus haut, l'UNIDIR considère que les activités de communication et de sensibilisation spécialisées exigent des compétences spécifiques et dédiées et a donc l'intention de recruter un spécialiste de l'information de classe P-4, qui rendra compte au Directeur, pour renforcer sa présence en ligne et sur les réseaux sociaux et coordonner des campagnes d'information du public et des activités. En outre, afin de garantir le respect des accords de financement et de soutenir les prescriptions administratives relatives au personnel de recherche alors

⁷ ST/AI/2013/4.

que ses activités s'intensifient, l'UNIDIR prévoit également de recruter un fonctionnaire d'administration de classe P-2.

V. Conclusion

68. L'évolution de la situation au cours de la période considérée suggère un regain de dynamisme potentiel dans le domaine du désarmement multilatéral. Une attention accrue de la part des décideurs et des spécialistes, y compris le secteur privé, sur les incidences des nouvelles technologies, ainsi que l'engagement dynamique de la société civile sur les questions relatives aux armes classiques et aux armes de destruction massive, ont ouvert de nouvelles voies de dialogue et d'actions concrètes. Le Programme de désarmement confirme la diversité des défis actuels en la matière, les risques liés à l'inaction et l'urgence d'une redynamisation du dialogue et de l'action à l'échelle multilatérale.

69. Dans ce contexte, un UNIDIR stable, souple et efficace est plus que jamais nécessaire. Son mandat et son statut unique au sein du mécanisme de désarmement des Nations Unies lui confère la capacité de contribuer avec ses connaissances et ses idées, de faciliter le dialogue et, le cas échéant, de dispenser des conseils sur les politiques qui peuvent contribuer à créer une dynamique et faciliter la participation de tous les États Membres sur les questions de désarmement. L'UNIDIR, comme l'illustre le présent rapport, a démontré sa capacité à fournir des compétences spécialisées et à offrir des solutions pratiques sur un large éventail de questions relatives au désarmement. Afin de contribuer pleinement à faire avancer le Programme de désarmement et d'appuyer les progrès tangibles vers un monde plus sûr et durable, l'UNIDIR devra se doter des capacités et la souplesse suffisantes pour répondre aux nouvelles initiatives et évolutions, s'appuyer sur des compétences thématiques géographiques éclectiques et faciliter le dialogue et l'engagement avec davantage de parties prenantes — plus diverses — sur les grandes questions du désarmement.

70. Dans ce contexte, à la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général doit rendre compte, à sa soixante-treizième session, d'une structure de financement et d'un modèle opérationnel viables et stables pour l'UNIDIR. Ce rapport est l'occasion idéale pour les États Membres d'examiner la manière dont ces capacités peuvent être réalisées. Il s'agit d'un moment de réflexion, mais aussi d'action afin de surmonter les obstacles persistants, de générer des idées, de susciter le dialogue et de réaliser des progrès tangibles vers un désarmement multilatéral. L'UNIDIR a une modeste, quoiqu'unique, contribution à apporter à ce programme ambitieux : l'instauration d'un climat stable et durable pour y parvenir pourrait être un grand pas vers sa réalisation.

Annexe I

Tableau 1 Produits et charges réels pour 2017 et le premier trimestre de 2018^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2017</i>	<i>Premier trimestre 2018</i>
Produits		
Contributions volontaires	2 765	419
Retour sur d'investissement	58	18
Autres transferts et allocations	333	421
Autres produits	24 ^b	1
Produits totaux	3 180	859
Charges		
Dépenses directes		
Traitements, indemnités et autres prestations	1 144 ^c	301 ^d
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	566 ^e	148 ^f
Subventions et autres transferts	80	0
Fournitures et consommables	2	0
Voyages	180	46
Autres charges de fonctionnement	225	51
Appui au programme et charges au prorata	106	33
Autres charges	7	1
Total des charges	2 310	580
Excédent/(déficit) pour l'année	870	279

^a Chiffres de l'état des résultats financiers de l'UNIDIR pour l'année 2017. L'état a été établi conformément aux normes IPSAS. Les contributions sont comptabilisées pour l'année où l'engagement est signé, pour l'année en cours et les années à venir. Pour de plus amples renseignements sur l'application des normes IPSAS, ainsi que sur la base de l'établissement des états financiers de l'Institut, veuillez consulter les documents [A/71/162](#), annexe I, et [A/72/154](#), annexe I.

^b Comprend le montant net des gains de change.

^c Les charges relatives au personnel institutionnel s'élevaient à 1 010 781 dollars en 2017.

^d Les charges relatives au personnel institutionnel pour le premier trimestre de 2018 s'élèvent à 272 650 dollars.

^e Un montant de 74 803 dollars correspond aux déplacements des consultants.

^f Un montant de 15 077 dollars a été consacré aux déplacements des consultants.

^g Ces fonds sont affectés par des accords de financement avec les donateurs. Le nombre de membres à la fin de l'année est déterminé par la date à laquelle les fonds sont reçus et les périodes de mise en œuvre de projets qui ne sont pas toujours présentés sur une année civile.

Tableau 2 Détails des contributions volontaires pour 2017^a

(En dollars É.-U.)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
A. Contributions volontaires	
Chine	20 000

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Chypre	11 900
Estonie	11 614
Finlande	339 047
France	160 000
Allemagne	1 151 000
Inde	15 000
Irlande	114 063
Kazakhstan	10 000
Luxembourg	11 792
Pays-Bas	318 000
Pakistan	5 000
Philippines	5 000
Fédération de Russie	100 000
Suède	45 814
Suisse	210 402
Turquie	2 000
Préfecture d'Hiroshima	28 325
Carnegie Corporation of New York	245 000
Small Arms Survey	10 000
Fondation Simons Canada	20 000
Remboursement aux donateurs ^b	(68 478)
Total partiel, A	2 765 479
B. Autres transferts et allocations	
Subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU	297 500
Bureau des affaires de désarmement ^c	63 000
Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements	(27 638)
Total partiel, B	332 862
Total	3 098 341

^a Chiffres de l'état des résultats financiers de l'UNIDIR pour l'année 2017. L'état a été établi conformément aux normes IPSAS. Les contributions sont comptabilisées pour l'année où l'engagement est signé, pour l'année en cours et les années à venir.

^b Conformément aux accords de financement, les donateurs sont remboursés lorsque des activités spécifiques sont modifiées et entraînent des dépenses effectives inférieures au montant prévu dans le budget initial des activités convenues par le bailleur de fonds.

^c Fonds affectés aux services consultatifs à l'appui des groupes d'experts gouvernementaux.

Annexe II

Produits et charges prévus pour 2018^a

(En milliers de dollars É.-U.)

<i>Description</i>	<i>2018</i>
Produits	
Contributions volontaires	3 016
Retour sur investissement	16
Autres transferts et allocations	434
Autres produits	24
Produits totaux	3 490
Charges	
Dépenses directes	
Traitements, indemnités et autres prestations	1 574
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	337
Subventions et autres transferts	40
Fournitures et consommables	2
Voyages	147
Autres charges de fonctionnement	201
Appui au programme et charges au prorata	106
Autres charges	15
Total des charges	2 422
Excédent/(déficit) pour l'année^b	1 068

^a Les prévisions pour 2018 correspondent à la moyenne des années 2014, 2015 et 2017, majorée de 1 % (voir [A/72/154](#)).

^b Ces fonds sont affectés par des accords de financement avec les donateurs. Le nombre de membres à la fin de l'année est déterminé par la date à laquelle les fonds sont reçus et les périodes de mise en œuvre de projets qui ne sont pas toujours présentés sur une année civile.

Annexe III

Produits et charges prévus pour 2019^a

(En milliers de dollars É.-U.)

<i>Description</i>	<i>2019</i>
Produits	
Contributions volontaires	2 960
Retour sur investissement	27
Autres transferts et allocations	409
Autres produits	25
Produits totaux	3 421
Charges	
Traitements, indemnités et autres prestations	1 815
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	396
Subventions et autres transferts	50
Fournitures et consommables	2
Voyages	156
Frais de fonctionnement divers	207
Appui au programme et charges au prorata	132
Autres charges	13
Total des charges	2 771
Excédent/(déficit) pour l'année^b	650

^a Les prévisions pour 2019 correspondent à la moyenne des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, majorée de 1 %, sauf pour les catégories suivantes : traitements de base, indemnités et autres prestations, qui constituent les coûts salariaux standard des employés contractuels de l'Organisation des Nations Unies ; et l'appui au programme et les charges au prorata.

^b Ces fonds sont affectés par des accords de financement avec les donateurs. Le nombre de membres à la fin de l'année est déterminé par la date à laquelle les fonds sont reçus et les périodes de mise en œuvre de projets qui ne sont pas toujours présentés sur une année civile.

Annexe IV

Budget de fonctionnement institutionnel pour 2019

(En milliers de dollars des É.-U.)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Personnel institutionnel ^a	
D-2 (directeur)	321,4
P-5 (directeur adjoint)	265,6
P-5 (chef de la recherche)	265,6
P-4 (spécialiste des finances et du budget)	225,8
P-4 (fonctionnaire de l'information)	225,8
P-2 (fonctionnaire d'administration [adjoint de 1 ^{re} classe])	153,1
1 assistant administratif [G(AC)]	171,7
Total partiel, personnel institutionnel	1 629,0
Voyages	30,0
Communication et sensibilisation	70,0
Service des technologies de l'information et des communications	20,0
Télécommunications	10,0
Frais de fonctionnement divers	15,0
Total partiel, frais de fonctionnement institutionnels	145,0
Total partiel	1 774,0
Dépenses d'appui au programme	88,7
Total	1 862,7

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

^a En se fondant sur les coûts salariaux standard du système d'information budgétaire pour 2019 – applicables à Genève (version 6). L'équipe est présentée ici comme comprenant sept membres du personnel chargés de l'appui et de la supervision des activités liées à la recherche ; de la fourniture d'un appui et de services consultatifs aux différentes parties prenantes ; et de l'exécution des missions institutionnelles. Les missions institutionnelles sont indépendantes du volume des recherches et comprennent, entre autres, les tâches nécessaires : à conceptualiser et superviser le programme de recherche et une stratégie de mobilisation des ressources ; à communiquer les résultats de travaux de recherche ; à représenter l'UNIDIR ; à établir et maintenir des réseaux de recherche ; à faire rapport au Conseil d'administration de l'UNIDIR ; et à respecter les autres critères de l'Organisation des Nations Unies. Ces fonctions institutionnelles sont identifiées dans l'évaluation indépendante de l'UNIDIR confiée à une tierce partie.